

Le 12 décembre 2024, convocation du Conseil Municipal, adressée individuellement, par écrit, à chaque membre élu, pour la réunion qui s'est tenue le 17 décembre 2024 à dix-neuf heures à la mairie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MAREUIL LES MEAUX**

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 17 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 12 décembre 2024 s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Emilie SURAY– Maire de la commune,

Présents :

Bruno ASCENSIO – Alena BARLE – François CHARRITAT - Muriel DETABLE – Bernard LAURENT - Dominique LOUANDRE – Emilie LAMOUR - Christophe LOIR - Dominique MERET – Jocelyne NIVOIX Marie-Christine OPILLARD – Danielle RUBAL– Alena SATSIUK- Stella TARAVELLA – Valérie TARGOSZ – Nadège VELLEINE

Ont donné pouvoir :

Jocelyne TOKPAN à Emilie LAMOUR
Christophe BOISSON à François CHARRITAT
Gilbert DEN BEKKER à Muriel DETABLE
Robert NEROT à Bruno ASCENSIO

Excusé :

Pascal MACHU
Patrick BISSON

Marie-Christine OPILLARD est nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, **Madame le Maire** rappelle les pouvoirs qui ont été donnés.

Conseil Municipal-Séance du 17 décembre 2024

Page 1/19

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024

Madame le Maire informe le Conseil que la délibération portant sur le régime des astreintes ne sera pas présentée ce jour mais à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Madame le Maire présente la nouvelle responsable des ressources humaines, Sophie GESTEL.

2024-12-046 Organisation du temps de travail

François CHARRITAT « Ce qui est intéressant dans le projet que nous proposons, c'est qu'il essaie d'intégrer à la fois les régimes différents du personnel de la mairie puisque par exemple les ASTEM ou le personnel de cantine travaillent pendant les périodes scolaires de manière un petit peu intense et pas trop pendant les dates de vacances, ce qui est normal. Les personnes de l'administratif, en fonction de ceux qui doivent recevoir du public et des autres, peuvent éventuellement avoir des horaires différents. Enfin, les personnels du centre technique municipal compte tenu de des exigences qu'on peut avoir vis-à-vis d'eux, en matière par exemple de déneigement. Eh bien ils peuvent avoir des horaires un peu différents et c'est donc un petit peu l'idée de ce projet d'organisation que Madame le Maire va vous présenter maintenant. »

Madame le Maire « Nous avons réorganisé les horaires, mais nous avons aussi réorganisé le temps de travail. Cette délibération permet de passer de 35 à 37 heures par semaine, cela ouvre le droit à 12 jours de RTT. Avant de proposer cette organisation au vote, nous avons parlé avec l'ensemble des agents et ils ont approuvé. L'avantage est de pouvoir bénéficier de 12 jours de RTT et de pouvoir moduler les horaires dans la semaine avec chaque service.

- La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;
- Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;
- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.

Je rappelle enfin que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services administratifs et techniques, et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient

Conseil Municipal-Séance du 17 décembre 2024

Page 2/19

en conséquence d'instaurer pour les différents services de la commune des cycles de travail commun.

Parmi les 12 jours de RTT il y a un jour qui est le jour de solidarité, donc c'est le lundi de Pentecôte, donc celui-ci, il est acté et ensuite on a offert la possibilité aux agents de pouvoir prendre leur RTT en demi-journées. puisque le temps de travail du matin est équivalent au temps de travail de l'après-midi.

Les heures supplémentaires sont les heures effectuées au-delà des bornes horaires définies par le (ou les) cycle(s) de travail ci-dessus.

Ces heures ne peuvent être effectuées qu'à la demande expresse de l'autorité territoriale ou du chef de service.

Les heures supplémentaires ne peuvent dépasser un plafond mensuel de 25 heures pour un temps complet y compris les heures accomplies les dimanches et jours fériés ainsi que celles effectuées la nuit.

La gestion des heures complémentaires et des heures supplémentaires fera l'objet d'une délibération distincte. »

Muriel DETABLE « Une étude a-t-elle été faite sur les us et coutumes des Mareuillois ? »

Madame le Maire « Ce qui est toujours offert aux Mareuillois, c'est qu'il y a une demande vraiment spécifique. Il y a toujours un élu qui est susceptible de recevoir voir les habitants et dans le même cadre que l'on peut demander à un agent d'être présent en heure supplémentaire s'il y avait besoin. Ce sont des choses qui se font, mais du coup c'est plus au cas par cas. »

François CHARRITAT « Les heures d'ouvertures au public ont un peu évolué. »

Muriel DETABLE « Pour les gens qui travaillent, on ne peut pas excéder les 17 heures pour répondre à une demande. »

Madame le Maire « Chacun gère son service et il y a des rendez-vous qui sont proposés. »

Muriel DETABLE « Le décompte des RTT par rapport à la maladie, avez-vous la base de calcul ? »

Responsable RH « On reviendra vers vous pour vous donner le détail. »

Madame le Maire « Nous avons un logiciel qui va pouvoir être mis en place à partir de janvier 2025. »

Muriel DETABLE « Est-ce que les RTT sont éligibles au compte épargne temps ? »

Responsable RH « Cela peut se faire »

Christophe LOIR « J'ai une petite question, dans le cas où plusieurs demandes de RTT auraient lieu le même jour qui est incompatible avec des contraintes de service, qu'est-ce qui se passerait ? ».

Madame le Maire « En fait, à partir du premier janvier, il est demandé aux agents tant que faire se peut bien sûr de poser le maximum de congés lissés dans l'année pour qu'on puisse justement avoir cette continuité de service. »

Muriel DETABLE « Est ce qu'il y aura une indulgence si une personne n'a pas pu prendre ses jours durant l'année ? »

Madame le Maire « Oui, il aura jusque février de l'année qui suit. »

Muriel DETABLE « Il va y avoir les heures supplémentaire, les RTT, est ce qu'il va y avoir un logiciel qui permet un pointage pour avoir une certitude ? »

Madame le Maire « Non. »

Madame le Maire procède au vote
Délibération approuvée à l'unanimité

2024-12-047 : Contribution commune SIA

François CHARRITAT « Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement des eaux pluviales et eaux usées a été transférée aux Intercommunalités. Donc en l'occurrence, pour nous, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Il y a eu en date du 12 septembre 2021, une décision de la Commission ad hoc qui a validé la façon dont les différents enjeux financiers pouvaient être répartis entre les communes et la Communauté d'Agglomération. S'agissant des investissements qui doivent être consentis pour maintenir en état nos différents réseaux, il n'y a pas, contrairement à ce qui se passe pour la GEMAPI (les eaux pluviales et la prévention des inondations), il n'y a pas, de convention et de budget spécialisé pour la gestion des eaux pluviales urbaines, qu'on appelle les GPU. Ce sont les intercommunalités ou les syndicats. C'est notre cas pour ce qui passe à notre syndicat d'assainissement Mareuil/Quincy/Condé. Il n'y a pas de budget dédié. C'est sur ces fonds propres que le syndicat investit pour réaliser des opérations d'hydraulique douce. Je pense en particulier au bassin et à nous qu'on vient de créer au-dessus de la rue des Morises pour éviter d'inonder cette partie-là qui est au bout de l'Orée du bois. Et il y a d'autres projets. Le problème, c'est que tous ces projets sur le territoire des 3 communes qui constituent le syndicat, sollicitent beaucoup d'argent et le syndicat à lui seul, même s'il a contracté un emprunt de plus de 4 000 000 d'euros. pour ce faire, le syndicat, lui seul ne peut pas gérer la totalité des coûts correspondants et donc a demandé aux communes qui font partie du syndicat une contribution : la contribution a été fixée à 20€ par habitant pour les trois communes composant le syndicat. Or il se trouve que concernant Mareuil-les-Meaux, les travaux que je viens d'évoquer au-dessus de la rue des Morises, s'élèvent à 248 607€, donc bien au-dessus de la contribution espérée par la ville.

Conseil Municipal-Séance du 17 décembre 2024

Page 4/19

Donc il a été convenu que le syndicat de son côté et la ville de l'autre contribuaient à des proportions inégales, mais correspondant à un moyen respectif, contribuaient au financement de ces travaux. Le fait que ces fonds soient libérés par la commune au profit des syndicats, nécessitait qu'il soit prélevé sur le budget d'investissement parce que ce sont bien des investissements, ça ne pouvait pas être pris sur le fonctionnement, ce qui rendait les choses un peu compliquées. C'est la raison pour laquelle il a été nécessaire de passer par ce qu'on appelle un fonds de concours en demandant à chacune des trois communes une contribution via un fonds de concours. D'identifier sur ce fond de concours la partie de l'original investissement qu'elle consacrerait à ses travaux pour permettre aux syndicats intercommunaux d'assainissement de régler les factures. C'est la raison pour laquelle vous avez en annexe de la délibération qui vous a proposé une convention. Cette convention qui sera signée par Madame le Maire d'un côté et le président du syndicat intercommunal d'assainissement de l'autre, permet de définir année par année. Il refera ça chaque année qu'elle pourra être la contribution de la commune au financement de ces travaux d'investissement et d'autre part, dans quelle mesure éventuellement la contribution de chaque commune peut être chaque année réévaluée. Ce n'est en général pas le cas. Donc c'est est fixé à 20€ par habitant. Il y a assez peu de chances que ça bouge même si on va être amené à avoir des travaux d'une plus grande ampleur que celle qui est décrite. Ici, on a 3 autres bassins qui sont susceptibles d'être créés pour éviter les inondations catastrophiques qu'on a connues du côté du cimetière. Pour être certain du bon fonctionnement du bassin Pierre et Marie Curie. Il y a un certain nombre de travaux qui sont prévus, qui sont intégrés dans un programme pluriannuel d'investissement que nous venons de valider. Le Conseil syndical a eu il y a 2 h et c'est ce qui me permet d'être assez rassurant sur le fait que ce qui nous est demandé-là ne risque pas d'être d'un montant supérieur au 66 000€.

Madame le Maire procède au vote
Délibération approuvée à l'unanimité

Muriel DETABLE « Je veux revenir au questionnement que l'on avait eu sur le projet des 176 logements. La possibilité d'avoir un suivi sur ce sujet important. »

Bruno ASCENSIO « Nous avons rencontré Nexity cette semaine, nous allons rencontrer PLURIAL le 10 janvier et à l'issue de la rencontre, il y aura une commission d'urbanisme justement pour faire le point avec l'ensemble de la commission. À la fois sur le suivi du dossier et aussi sur le budget 2025. Donc courant 2e semaine de janvier pour la Commission. »

Muriel DETABLE « Les permis ont été donnés ? »

Bruno ASCENSIO « Les permis ont été acceptés, mais il y a pas mal de coquilles aussi et de mal compréhension, des permis qui nous ont été fournis. Nous sommes en train de creuser le sujet et voir ce qui est possible de faire. Bon, on est sur le sujet, je vous donnerai tous les éléments quand on les aura vraiment rassemblés et à la suite des diverses rencontres qu'on a avec à la fois Nexity et PLURIAL. »

Conseil Municipal-Séance du 17 décembre 2024

Page 5/19

Muriel DETABLE « Ils sont patients ? »

Bruno ASCENSIO « Oui et non, mais là pour le coup, ils n'ont pas trop le choix puisque on a rejeté la caution d'emprunt. Ils peuvent peut-être avoir une caution par des biais de banque ou autre. Vu la situation aujourd'hui c'est assez compliqué aussi, donc il faut aussi trouver une solution et peut être un autre projet. Mais je vous dirai tout cela le moment venu. »

Muriel DETABLE « Le permis est donné. »

Bruno ASCENSIO « Le premier permis a été accordé, le deuxième permis modificatif où effectivement, il change la nature de certains appartements, cela n'a pas été encore validé. »

Muriel DETABLE « Quelle est la défense de la ville ? »

Bruno ASCENSIO « Le problème de Plurial, c'est qu'ils ont un fonctionnement qui est assez étonnant dans le sens où ils essaient de faire financer tous les projets par d'autres qu'eux-mêmes. Donc même s'ils avaient la caution pour le premier projet des 11 millions, qui ne concernait que les 86 appartements pour le deuxième projet ils devraient à nouveau demander des cautions. Et là, ça risque d'être beaucoup plus compliqué, car un moment les banques se parlent entre elles et ça peut être compliqué. Nous avançons sur le sujet, on espère bien avoir gain de cause. Mais je vous donnerai tout le dossier tel qu'il a été constitué. »

Muriel DETABLE « D'accord. »

Une personne du public interroge le Conseil sur le sujet de LAPOSTE.

Il y a un retard sur la formation du personnel et LAPOSTE n'a pas encore fourni le matériel aux agents LECLERC.

Madame le Maire la rassure en lui répondant que cela va se faire.

cette même personne du public interroge le Conseil quant au trou dans la voirie rue des marguerites.

Bruno ASCENSIO « Ils ont été rebouché cette semaine par le service technique de la commune en attendant les travaux qui vont être réalisés par la société TERE. »

François CHARRITAT annonce le départ d'un agent et de l'arrivée d'un DGS.

Bruno ASCENSIO propose à l'assemblée une minute de silence pour rendre hommage aux victimes de la catastrophe naturelle que MAYOTTE a subi.

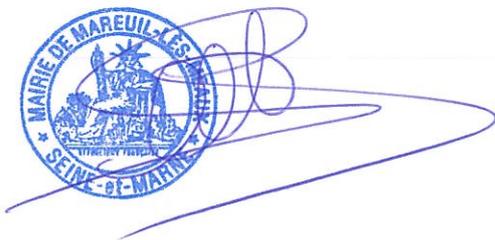
Muriel DETABLE interroge le conseil quant à une éventuelle aide financière.

Bruno ASCENSIO répond que c'est en discussion, en l'occurrence la recette du loto qui est organisé le 11 janvier. La commission va en discuter.

Madame le Maire conclut avec une citation « Noël n'est pas un jour ni une saison, c'est un état d'esprit »

Madame le Maire lève la séance à 21h15.

Madame le Maire
Emilie SURAY



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le secrétaire de séance'.



